
Renvoi à différents comités de la lettre de Leyris, représentant en mission dans le Morbihan, concernant les violences des chouans, en annexe de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)
Augustin-Jacques Leyris

Citer ce document / Cite this document :

Leyris Augustin-Jacques. Renvoi à différents comités de la lettre de Leyris, représentant en mission dans le Morbihan, concernant les violences des chouans, en annexe de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 158;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21319_t1_0158_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Cette proposition est adoptée, et l'Assemblée décrète que la commission sera nommée par le sort.

Plusieurs propositions sont faites sur la manière de procéder au tirage au sort.

MERLIN (de Douai) présente au nom des trois comités, un mode de procéder par la voie du sort, à l'élection de la commission.

[LEJEUNE demande que l'Assemblée ne prononce jamais qu'il y a lieu à accusation contre un de ses membres, qu'à l'appel nominal. Décrété.] (77)

Elles sont toutes renvoyées aux trois comités réunis.

32

Roger Ducos, représentant du peuple français dans les départemens de l'Aisne et du Nord, pour la distribution des secours provisoires, à la Convention nationale (78).

A Marez, département du Nord, le 29 vendémiaire l'an troisième de la République.

Citoyens Collègues,

La Convention nationale m'a chargé d'aller dans les départemens de l'Aisne et du Nord, porter en son nom, les premiers secours à nos frères des campagnes et des cités, victimes de la rage de nos féroces ennemis. J'ai déjà assuré aux communes du département de l'Aisne une somme de 968 200 L : cette somme est considérable, sans doute ; cependant ce n'est qu'avec beaucoup de réflexion et à force des plus scrupuleux renseignemens, que je me suis tracé un mode de répartition capable d'atteindre, en proportion du besoin et de la somme distribuée, les citoyens indigens sur lesquels je devois tourner mes regards.

Si le département de l'Aisne que je viens de visiter, si les communes de Femy, d'Oisy, d'Helincourt, de Premont, d'Etreux, enfin si plus de quarante communes envahies dans cette partie de la République par les satellites des tyrans d'Europe, n'offrent plus que le spectacle de la dévastation et du pillage, l'indignation qu'on éprouve en parcourant ces traces dignes de la royauté, est bien soulagée, lorsqu'on entend de toutes parts l'expression du dévouement des habitans à la cause de la liberté. C'est sur les monceaux de cendres de leurs maisons qu'ils crient : *Vive la République ! vive la Convention !* Ces cris généreux m'ont souvent interrompu, quand je les entretenois de leurs malheurs. On diroit que ces braves Français seroient honteux de ne pas se les être attirés, puisqu'ils les doivent à leur résistance

héroïque ; on diroit que les souffrances qu'ils endurent ne sont qu'un développement nécessaire à leur enthousiasme républicain ; et que la bienfaisance nationale leur paroissoit, avant leur désastre, un domaine assuré, où ils puiseroient, avec la reconnaissance publique, tous les moyens de réparer leurs pertes.

Tant de vertus ne resteront pas sans récompense ; tant de confiance dans la Convention nationale ne sera pas trompée : la distribution des sommes que je viens de verser dans leurs mains en est une première preuve. Mais, citoyens collègues, je ne puis vous dissimuler que ce secours provisoire ne pourroit que d'une manière bien foible, bien insuffisante, aux besoins de tout genre dont ces généreux habitans sont assaillis. Il est d'autant plus de mon devoir d'appeler sur eux les regards vivifiants de la Convention nationale, que ces républicains se contentent de s'en rendre dignes. Ils les sollicitoient peut-être avec chaleur, s'ils les méritoient moins. C'est encore un devoir pour moi de dire à la Convention nationale que ses décrets les plus bienfaisans n'étoient point exécutés dans presque toutes les communes où j'ai passé. Les secours dus aux défenseurs de la patrie, aux indigens, aux infirmes, aux enfans abandonnés, n'étoient point administrés. Je me suis appliqué à redresser cette négligence et j'ai tout lieu d'espérer que je n'aurai point en vain éclairé les magistrats du peuple sur leurs obligations et le peuple lui-même sur ses droits. J'ai recueilli une foule de traits de bravoure, d'héroïsme et d'humanité, que je me plairai à mettre incessamment sous vos yeux. Ils enrichiront, sans doute, les annales du civisme et des vertus républicaines.

Salut et fraternité.

Signé, Roger DUCOS.

33

Adresse à la Convention du représentant en mission dans les départemens de l'Ouest, Leyris (79).

Leyris, représentant en mission dans le Morbihan, écrit que les chouans y exercent toutes sortes de brigandages, et que l'on a peine à croire jusqu'où les habitans des campagnes portent le fanatisme, pour ce qu'ils appellent le maintien de leur religion, mais qu'avec des soins, pour éclairer ceux qui ne sont qu'égarés par les prêtres et les émigrés, et des forces pour soumettre les malveillans et les plus opiniâtres, on parviendra à rétablir l'ordre et la tranquillité publique.

Renvoi aux comités.

(77) *Débats*, n° 769, 604.

(78) *Bull.*, 7 brum. *M. U.*, XLV, 147-148 ; *J. Fr.*, n° 763 ; *Mess. Soir*, n° 802 ; *Rép.*, n° 38.

(79) *Rép.*, n° 38. *J. Mont.*, n° 15.